



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le 31 JAN 2025
ID : 050-200056883-20250129-DEL_2025_008-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 21 janvier 2025
le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 janvier 2025
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : M. GERMAIN), Mme THOMAS (La Chaudrée) (mandataire : Mme VILLETTE)

Secrétaire de séance : Céline CHMIEL

N° DEL_2025_008

Approbation du taux d'augmentation pour le tarif journalier 2025 de l'accueil de jour

L'accueil de jour est un dispositif annexe aux EHPAD. Ce lieu propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants en leur offrant des activités favorisant leur stimulation et du répit. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

La tarification de cette structure porte sur trois sections : hébergement, dépendance et soin.

Le tarif journalier est validé par le conseil départemental. Il est unique pour l'ensemble des bénéficiaires depuis 2024. Le tarif est basé sur les dépenses de masse salariale (2,5 etp), les dépenses de fonctionnement et les recettes liées à la dotation soin versée par la CPAM et les recettes des usagers. La fréquentation est pour les 3 années antérieures au réel.

Le récapitulatif du budget sur les 3 dernières années est le suivant :

	2022	2023	2024
Budget de fonctionnement	162 255	161 900	164 016
Forfait soin	87 396	86 273	80 088
Recettes usagers	60 576	61 008	59 015
Masse salariale	129 378	116 257	127 158
Subvention d'équilibre	8 096	0	25 201
Tarif hébergement	14,35 €	14,64 €	15,39 €
Tarif dépendance	3 tarifs	3 tarifs	10,49 €
Fréquentation	2 412	2 256	2 194

Il appartient au Conseil d'Administration de pouvoir acter le tarif 2025, sur un budget prévisionnel basé sur une masse salariale au réel, un taux de fréquentation basé sur 10 personnes accueillies sur 252 jours d'ouverture (WE et fériés déduits), soit 2 520 jours.

		Subvention prévisionnelle
Budget de fonctionnement prévisionnel	171 495 €	
Fréquentation prévisionnelle	2 520 jours	
Tarif journalier majoré de 1,4 %* Dont tarif dépendance	26,24 € 10,64 €	
Recettes usagers prévisionnelles	66 125 €	Environ 25 000 €
Tarifs journalier majoré de 3 %** Dont tarif dépendance	26,66 € 10,80 €	
Recettes usagers prévisionnelles	67 183 €	Environ 24 000 €

*taux d'augmentation des tarifs municipaux

**taux d'augmentation appliqué aux résidences autonomie

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider le taux d'augmentation pour le tarif journalier 2025 de l'accueil de jour :
 - + 3 %.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL